

# Assemblée des délégués des institutions

Mardi 25 septembre 2018, Centre Patronal, Paudex

## 17h00 – Assemblée des délégués

1. Introduction
2. Election des représentants des institutions au Conseil de fondation
3. Divers

## 18h00 – Séance d'information

1. Mot du président
2. Situation du fonds de prévoyance
3. Solidarités dans la prévoyance professionnelle

## 19h30 – Apéritif

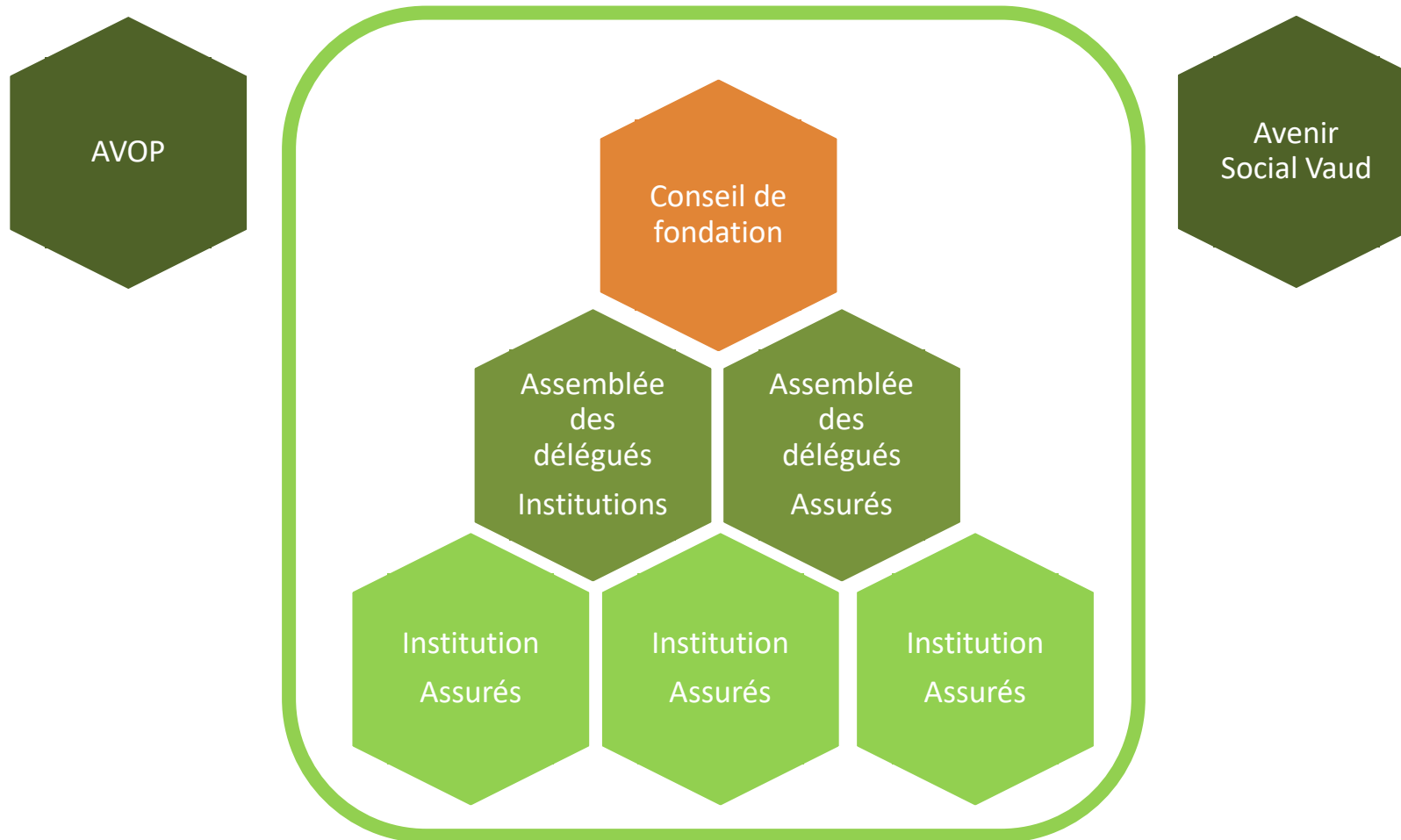
## Organisation de previva

L'organe suprême de previva est le Conseil de fondation composé paritairement de représentants des assurés et des institutions.

Les assemblées des délégués, des assurés et des institutions ont pour but :


- d'assurer une bonne représentativité des institutions et des assurés,
- d'élire leurs représentants au sein du Conseil de fondation.

# Organisation de previva




## Règles des représentants des institutions

- 6 membres au Conseil de fondation
- L'AVOP dispose d'au moins 3 sièges
- Les institutions non membres de l'AVOP disposent au moins d'un siège
- Maximum 2 directeurs d'institutions
- Maximum 2 personnes externes



Pas contraignantes  
pour les élections  
de 2018

## Dispositions transitoires



Dernière année  
des dispositions  
transitoires

Dans les 3 années qui suivent les modifications statutaires du 10 décembre 2015, soit 2016 à **2018**, 2 membres remettent leur siège avec la possibilité de se représenter.

Dans cette période, il y aura donc au moins 2 sièges à repourvoir à chaque assemblée des délégués.

# Représentants des institutions en 2018

**Mme Nicole RAMELET (AVOP)**

M. Jean-Frédéric BRAILLARD (AVOP) – Vice-président

M. Patrick CHERPILLOD (directeur, AVOP)

M. Jean-Claude PITTET (directeur, AVOP)

**M. Jean-Marc ROETHLISBERGER (AVOP)**

M. Joseph VANDERWECKENE (AVOP)

## Calendrier

- 26 juin 2018 : Décision des sièges à repourvoir en 2018
- 9 juillet 2018 : Appel à candidature
- 4 septembre 2018 : Délai d'annonce de candidature
- 6 septembre 2018 : Convocation des délégués
- 25 septembre 2018 : Elections
- 1<sup>er</sup> janvier 2019 : Début du mandat de 4 ans

## Procédure

- Retrait de Me Chiffelle
- Désignation de 2 scrutateurs
- Simplification en raison du nombre de candidats (2)
  - Sauf opposition : vote à carton levé
  - Sinon : vote à bulletin secret avec dépouillement
- Nombre de votants :



## Elections

### **Sièges à repourvoir**

Mme Ramelet (AVOP)

M. Röthlisberger (AVOP)

### **Candidats**

Mme Ramelet (AVOP)

M. Pahud (AVOP)

# Elections

## Présentation de Mme Ramelet

### Election simplifiée par levée de carton

Pour : 37

Abstention : 0

Contre : 0

# Elections

## Présentation de M. Pahud

### Election simplifiée par levée de carton

Pour : 36

Abstention : 1 (M. Pahud)

Contre : 0

## Divers

- Newsletter
- Questions et suggestions ?
- 18h00 à La Paudèze : Séance d'information
- 19h30 à la Cafétéria : Apéritif

# Séance d'information

Mardi 25 septembre 2018, Centre Patronal, Paudex

1. Introduction
2. Situation du fonds de prévoyance
3. Solidarités dans la prévoyance professionnelle

19h30      Apéritif

## Annnonce des résultats

### **Délégation des assurés**

M. Loïc HALDIMANN (Avenir Social Vaud)

M. Christian JORDAN (Avenir Social Vaud)

Mme Ana-Bel MARTINEZ ROSSEL (Avenir Social Vaud)

Mme Joëlle PFISTER (Représentante des travailleurs de l'administration et de l'hôtellerie)

**M. Gilbert CAVIN (Avenir Social Vaud) - réélu**

**M. Robert FAVRE (Représentant des travailleurs de l'administration) - élu**

## Annnonce des résultats

### Délégation des institutions

**Mme Nicole RAMELET (AVOP) - réélue**

M. Jean-Frédéric BRAILLARD (AVOP), vice-président

M. Patrick CHERPILLOD (AVOP, directeur)

**M. Alexandre PAHUD (AVOP) - élu**

M. Jean-Claude PITTET (AVOP, directeur)

M. Joseph VANDERWECKENE (AVOP)

## Effectif au 31 décembre 2017

- 80 institutions du travail social
  - 1 nouvelle affiliation
- 6'045 assurés :
  - 5'030 actifs
  - 1'015 bénéficiaires de rente
  - Bon ratio actifs/rentiers : 5.0
  - Augmentation de 3.1% par rapport au 31 décembre 2016 (5'863)
- Somme des salaires assurés : CHF 277 millions
- Somme des cotisations réglementaires de CHF 53.7 millions financées à 57% par les employeurs et 43% par les assurés





## Evolution financière en 2017

Les produits :


- Performance nette : 8.05%
- Bénéfice sur les risques invalidité/décès : CHF 2.9 millions
- Bénéfice sur les ponts AVS : CHF 1.2 million
- Bénéfice sur frais : CHF 0.3 million

## Evolution financière en 2017

ont été supérieures aux charges :

- Intérêt sur l'entier du capital de prévoyance : 1.50%
- Intérêt technique des réserves mathématiques : 2.50%
- Coût de la baisse de l'intérêt technique : CHF 14.9 millions
- Renforcement des provisions : CHF 3.2 millions
- Perte sur le taux de conversion : CHF 2.5 millions

**⇒ Renforcement de la réserve de fluctuation de valeurs (RFV) de CHF 43.5 millions**



Intérêt supérieur  
au minimum légal  
sur l'entier

## Situation financière au 31 décembre 2017

Fortune : CHF 955.4 millions

Transitoires : CHF 18.7 millions

Fortune disponible : CHF 936.7 millions

Engagements : CHF 860.2 millions

Réserve de fluctuation : CHF 76.5 millions

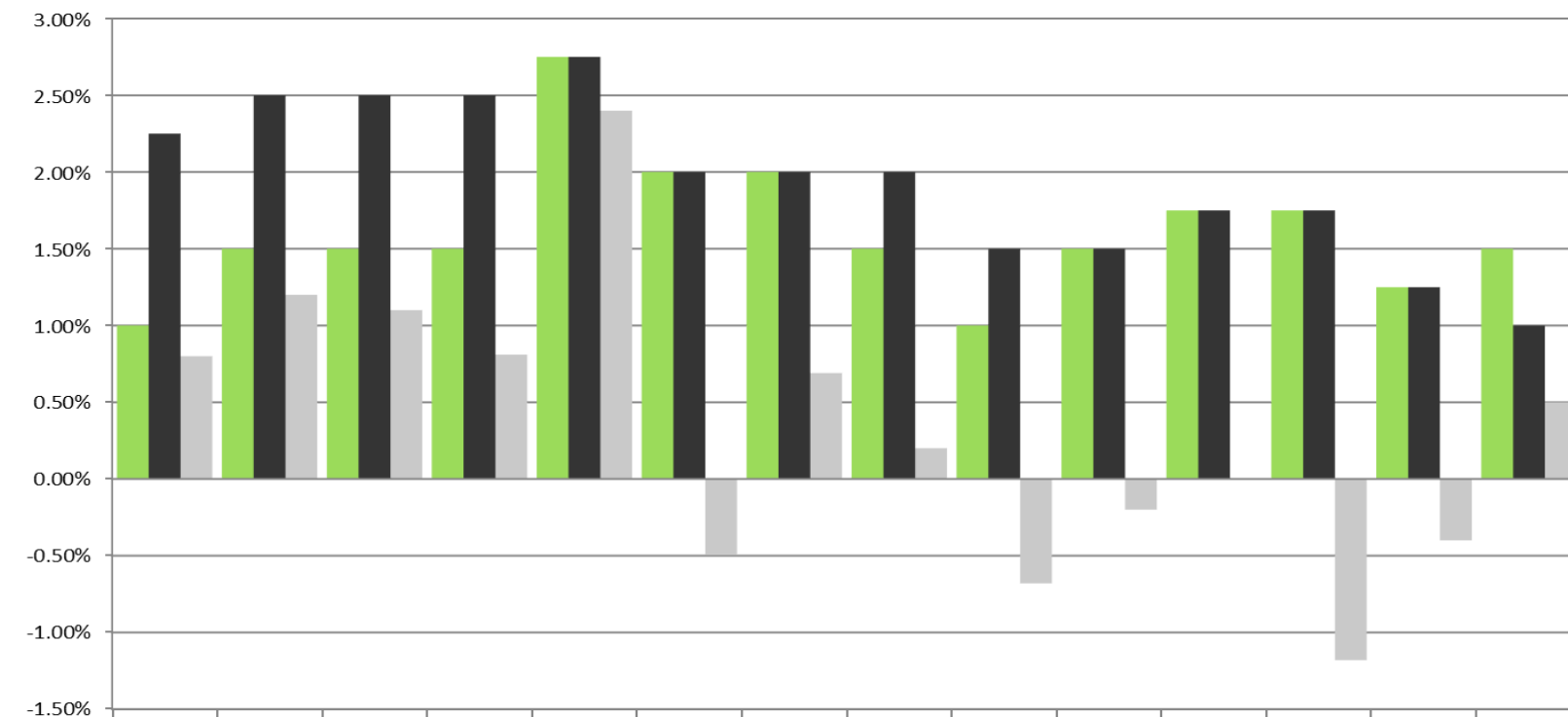
⇒ **Degré de couverture : 108.9% (104.0% fin 2016)**

## Enquête Swisscanto

	previva	IP droit privé	Moyenne suisse	Collectives communes
<b>Degré de couverture</b>	108.9%	114.4%		112.1%
<b>Ratio actifs/rentiers</b>	5.0	4.9		
<b>Performance en 2016</b>	8.05%	7.58%	7.64%	7.24%
<b>- performance moyenne 5 ans</b>	5.29%	5.11%		
<b>Frais de gestion de fortune</b>	0.39%	0.48%		
<b>Intérêt technique</b>	2.50%	1.98%	2.32%	
<b>Intérêt crédité en 2017</b>	1.50%	2.61%	2.50%	2.07%
<b>- intérêt moyen sur 5 ans</b>	1.55%	2.26%		
<b>Taux de conversion en 2018</b>	6.50%	5.86%	5.81%	6.09%
<b>Frais d'administration p.a.</b>	CHF 178	CHF 346	CHF 341	
<b>Frais totaux par assuré</b>	CHF 788		CHF 1'463	

# Historique

**Intérêt crédité par previva - Intérêt minimal LPP - Inflation**



	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
■ Intérêts previva	1.00%	1.50%	1.50%	1.50%	2.75%	2.00%	2.00%	1.50%	1.00%	1.50%	1.75%	1.75%	1.25%	1.50%
■ Intérêts LPP	2.25%	2.50%	2.50%	2.50%	2.75%	2.00%	2.00%	2.00%	1.50%	1.50%	1.75%	1.75%	1.25%	1.00%
■ IPC	0.80%	1.20%	1.10%	0.81%	2.40%	-0.49%	0.69%	0.20%	-0.68%	-0.20%	0.00%	-1.18%	-0.40%	0.50%

## Historique

Sur les 10 dernières années, en moyenne :

- Performance	3.29%
- Intérêt crédité	1.70%
- Intérêt minimum LPP	1.75%
- Indexation des rentes	0.00%
- Inflation	0.08%

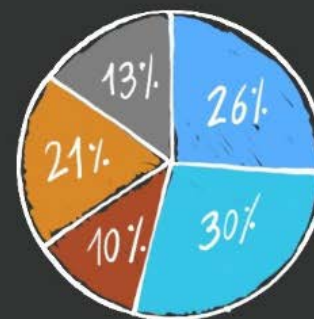
# Historique

## UTILISATION DE LA PERFORMANCE.

LA PERFORMANCE (EN MOYENNE SUR 10 ANS : 3.3%) EST UTILISÉE :

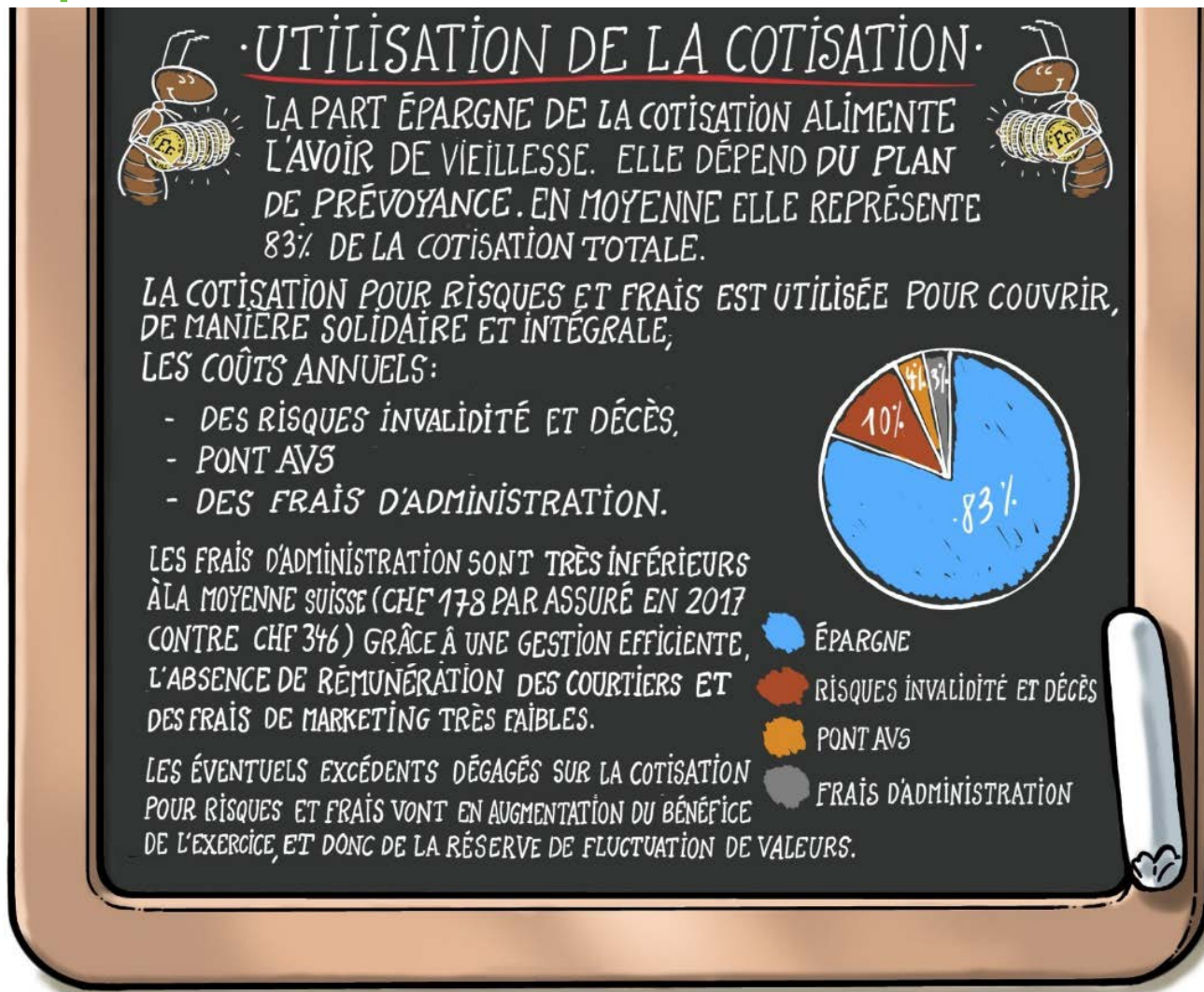
- POUR CRÉDITER UN INTÉRÊT DE 1.7% EN MOYENNE SUR LES AVOIRS DE VIEILLESSE DES ASSURÉS ACTIFS
- POUR FINANCER L'INTÉRÊT (TECHNIQUE) DES RENTES EN COURS.
- POUR RENFORCER LES PROVISIONS POUR PALLIER AUX FLUCTUATIONS DES RISQUES LIÉS AUX ASSURÉS ACTIFS ET AUX RENTIERS.

LE SOLDE CORRESPOND AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE. IL ALIMENTE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS QUI CONSTITUE UN MATELAS DE SÉCURITÉ CONTRE LES VARIATIONS DES MARCHÉS FINANCIERS ET RENFORCE LA PÉRENNITÉ DU FONDS.



- INTÉRÊT CRÉDITÉ
- INTÉRÊT TECHNIQUE
- PROVISIONS POUR LES ACTIFS
- PROVISIONS POUR LES RENTIERS
- RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS

# Historique





## Evolution récente

Performance au 31 août 2018	-0.42%
Indice UBS	+0.16%
Indice Pictet LPP 40	+0.06%
Intérêt crédité en 2017 (minimal LPP)	1.00%
Rendement nécessaire pour maintenir le DC	1.70%
Degré de couverture estimé au 31 août 2018	<b>106.6%</b>

# Planifiez votre retraite avec previva



## Financement

- **Cotisations ordinaires d'épargne**

Chaque mois, 7% de votre salaire sont prélevés et votre employeur verse de son côté 9% pour alimenter votre capital épargne du total de 16% du salaire.

- **Cotisations supplémentaires à choix**

Pour améliorer vos prestations de retraite, vous pouvez décider que 2% (plan maxi) voire 6% (plan maxi plus) soient prélevés en plus sur votre salaire. **Vous devez annoncer un changement de plan avant le 31 octobre pour le 1er janvier suivant.**

+ Risques : 3.2%  
dont 2.2% à  
charge de  
l'employeur

# Planifiez votre retraite avec previva

- **Intérêts**

En principe, votre avoir de vieillesse est crédité au taux d'intérêt LPP (1.0% en 2017 et 2018). En fin d'année, sur la base de la situation financière, le Conseil de fondation peut décider de créditer un bonus d'intérêt (0.5% en 2017).

- **Apports et retraits**

L'avoir accumulé dans vos caisses de pension précédentes doit être transféré à previva. Par ailleurs, dans le cadre d'un divorce ou du financement de son logement, votre capital peut être réduit ou augmenté.

- **Rachat volontaire**

La hauteur indicative du rachat maximum autorisé apparaît sur votre attestation d'assurance. En tout temps, vous pouvez contacter previva pour connaître le montant que vous pouvez volontairement verser afin d'améliorer vos prestations de retraite tout en bénéficiant d'un avantage fiscal.

# Planifiez votre retraite avec previva

## Prestations

Vous pouvez prendre votre retraite, totale ou partielle, entre 58 ans et l'âge ordinaire de la retraite (64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes).

- **Rente de retraite**

Par défaut, une rente de retraite vous est versée dont le montant annuel correspond à votre capital accumulé multiplié par le taux de conversion correspondant à votre âge et à l'année de votre départ à la retraite.

- **Capital**

Si vous souhaitez que tout ou partie de votre avoir accumulé vous soit versé sous forme de capital, vous pouvez en faire la demande **au moins un an avant votre départ à la retraite.**

- **Rente pont AVS**

Si vous prenez votre retraite de manière anticipée, vous avez droit à une rente complémentaire versée du début de votre retraite jusqu'à l'âge ordinaire. Contactez previva pour connaître le montant de la rente pont AVS.

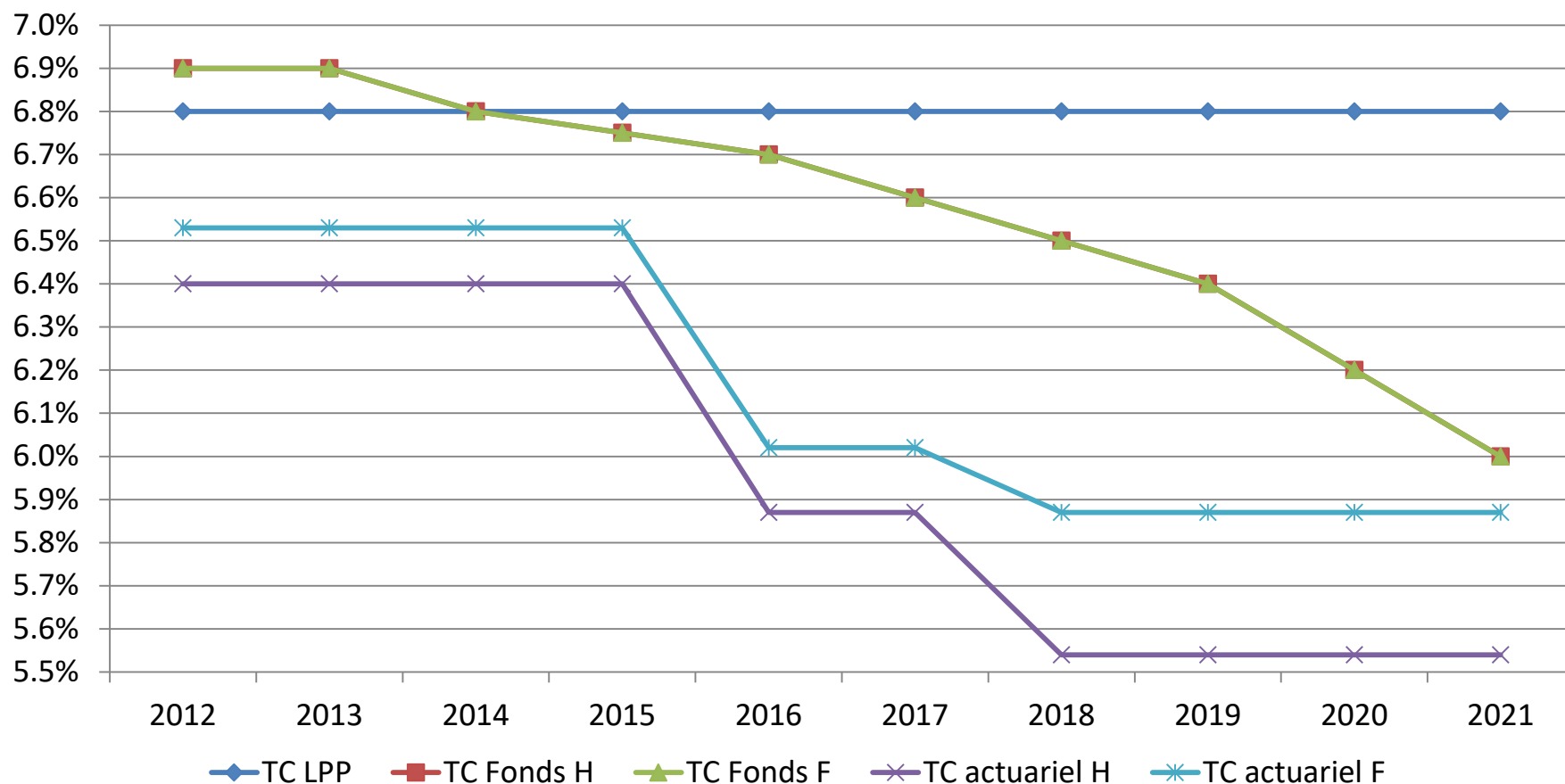
- **Avance AVS**

En cas de retraite anticipée, vous pouvez utiliser une partie de votre avoir de vieillesse pour financer une rente complémentaire, en plus de la rente pont AVS, versée du début de votre retraite jusqu'à l'âge ordinaire. Votre rente de vieillesse est alors réduite. Contactez previva pour connaître les détails d'une avance AVS.



Pont AVS :  
Dès 59/60 ans  
Taux moyen  
d'activité

## Evolution du taux de conversion (64/65 ans)



## Evolution du taux de conversion

<b>Hommes</b>	<b>58 ans</b>	<b>59 ans</b>	<b>60 ans</b>	<b>61 ans</b>	<b>62 ans</b>	<b>63 ans</b>	<b>64 ans</b>	<b>65 ans</b>
<b>Femmes</b>		<b>58 ans</b>	<b>59 ans</b>	<b>60 ans</b>	<b>61 ans</b>	<b>62 ans</b>	<b>63 ans</b>	<b>64 ans</b>
<b>01.01.2018</b>	5.55%	5.66%	5.79%	5.93%	6.06%	6.20%	6.34%	6.50%
<b>01.01.2019</b>	5.45%	5.56%	5.69%	5.83%	5.96%	6.10%	6.24%	6.40%
<b>01.01.2020</b>	5.25%	5.36%	5.49%	5.63%	5.76%	5.90%	6.04%	6.20%
<b>01.01.2021</b>	5.05%	5.16%	5.29%	5.43%	5.56%	5.70%	5.84%	6.00%
<b>01.01.2022</b>	5.05%	5.16%	5.29%	5.43%	5.56%	5.70%	5.84%	6.00%

# Planifiez votre retraite avec previva



## Planification

Au plus tard **à partir de 50 ans, il est important de planifier votre retraite.**

Contactez previva pour vous y aider.



## Information

Chaque année, et après chaque évènement, vous recevez votre attestation d'assurance qui montre l'évolution de votre compte individuel et les prestations de retraite prévisionnelles.

Pensez aussi à  
annoncer un  
éventuel concubin  
par écrit !

# Questions et remarques ?





# Séance d'information

Mardi 25 septembre 2018, Centre Patronal, Paudex

1. Introduction
2. Situation du fonds de prévoyance
3. **Solidarités dans la prévoyance professionnelle**

19h30      Apéritif